Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260218-DL2901260006-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION DE MAYOTTE

ASSEMBLÉE DE MAYOTTE

Assemblée Plénière du jeudi 29 janvier 2026

Membres en exercice : 26
Présents : 20
Procuration(s) : 1
Absent(s) : 54
Nombres de votants : 21
Votes pour : 21
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : jeudi 15 janvier 2026

DELIBERATION N°DL_AP2026_0006

Actant le changement de nom de la collectivité de Mayotte en Département-Région de Mayotte

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier, à 09h00, l'Assemblée de Mayotte s'est réunie en Assemblée Plénière, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte.
Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Étaient présents :
Monsieur Ben Issa OUSSENI, Monsieur Ali OMAR, Madame Zouhourya MOUAYAD BEN, Madame Bibi CHANFI, Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE, Monsieur Madi Moussa VELOU, Monsieur Soula SAID SOUFFOU, Madame Nadjima SAID, Madame Rosette VITTA, Madame Zamimou AHAMADI, Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI, Madame Echati ISSA, Monsieur El Anrif HASSANI, Monsieur Elyassir MANROUFOU, Madame Laini ABDALLAH BOINA, Monsieur Nadjayedine SIDI, Monsieur Abdoul KAMARDINE, Monsieur Saindou ATTOUMANI, Madame Soihirat EL HADAD, Madame Zaounaki SAINDOU

Étaient représentés :
Madame Mariam SAID KALAME donne pouvoir à Monsieur Soula SAID SOUFFOU

Étaient absents :
Monsieur Soibahadine NDAKA, Madame Farianti MDALLAH, Monsieur Daniel ZAIDANI, Madame Hélène POLLOZEC, Monsieur Alain SARMENT

Secrétaire de séance désignée :
Madame Nadjima SAID

Le Président constate que le quorum est atteint,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi organique n° 2025-793 du 11 août 2025 relative au Département-Région de Mayotte ;
Vu la loi n° 2025-797 du 11 août 2025 de programmation pour la refondation de Mayotte ;
Vu le décret n°2025-1427 du 30 décembre 2025 relatif au Département-Région de Mayotte.
Vu la délibération N°DL_AP2025-0306 du 5 décembre 2025, Portant avis du Conseil départemental sur le projet de décret relatif au Département-Région de Mayotte ;
Vu la délibération n° DL_AP2021_0197 du 01/07/2021 relative à l'élection de monsieur Ben Issa OUSSENI en qualité de Président du Conseil départemental de Mayotte ;

Considérant le rapport n°2026-02904 de Monsieur le Président de l'Assemblée de Mayotte ;

Considérant l'avis de la commission administration générale, transports et transition écologique du 26 janvier 2026 ;

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260218-DL2901260006-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

L'Assemblée de Mayotte,

DECIDE

Article 1 : de prendre acte du changement de nom de la collectivité de Mayotte en Département-Région à compter du 1er janvier 2026 ;

Article 2 : en application des dispositions de l'article R.421-1et suivants du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Mamoudzou dans les deux mois qui suivent sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Pour extrait certifié conforme
Le Président de l'Assemblée de Mayotte



Ben Issa OUSSENI